



DOSSIER DE PRESSE

2ème conférence régionale de l'économie sociale et solidaire

Mauges-sur-Loire, le 29 novembre 2018

Contacts Presse :

Région des Pays de la Loire

Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16

Chambre Régionale Economie Sociale et Solidaire

Anne Le Pochat : anne.lepochat@cress-pdl.org / 02 40 74 74 25

Préfecture de la région Pays de la Loire

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

Service de la communication interministérielle (SCI)

02 40 41 20 91 / 92 / 06 73 46 31 20

[@Prefet44](#)

Sommaire

Communiqué de synthèse

L'ESS en Pays de la Loire

La SRESS en bref

Le soutien à l'économie sociale et solidaire en Pays de la Loire

La Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire

Communiqué de presse

2ème conférence régionale de l'économie sociale et solidaire

Objectif : amplifier l'action collective et amener plus d'élus locaux à s'engager en faveur de l'ESS.

L'État, la Région des Pays de la Loire et la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (ESS) ont organisé ce jour la 2ème conférence régionale de l'ESS. Ils confirment ainsi leur volonté d'amplifier l'action collective en mobilisant l'ensemble des acteurs, pour amener davantage d'élus locaux à s'engager et à mettre concrètement en œuvre des mesures en faveur de l'ESS. *« Décupler cette implication locale, c'est le défi que nous devons relever pour réussir ensemble. »*

Une réalité historique et une spécificité ligérienne

L'ESS est une réalité historique dans les Pays de la Loire, avec près de 165 000 emplois, représentant plus de 14% de l'emploi salarié en 2018. En innovant et en intégrant nos spécificités locales, l'ESS crée de nombreux emplois de proximité, dont une partie concerne les personnes les plus éloignées de l'emploi. L'ESS est également une économie transversale qui prend en compte les défis majeurs auxquels sont confrontés nos territoires : transition écologique, cohésion sociale, ruralité...

En 2017, l'État, la Région des Pays de la Loire et la Chambre régionale de l'ESS ont adopté une stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire qui donne un cap pour consolider et déployer l'ESS au profit de tous nos territoires. C'est une spécificité en Pays de la Loire, un partenariat unique en France. En effet, la Région, l'Etat et la CRESS collaborent ensemble depuis 2016, d'abord pour organiser une très large concertation des acteurs, puis pour définir la stratégie régionale de l'ESS signée officiellement en mars 2017, et désormais pour conduire la mise en œuvre de cette stratégie concrétisée par un 1er plan d'actions sur la période 2017-2019 qui sera suivi d'un 2ème pour la période 2019-2021.

Un secteur incontournable et des acteurs essentiels

Bernard Gonzalez, préfet de Maine et Loire rappelle *« L'ESS est aujourd'hui un secteur incontournable par ses modes de gouvernance collaboratifs, sa capacité à identifier et répondre aux spécificités des besoins locaux, à fédérer des initiatives locales et sa capacité d'innovation. Les entreprises de l'ESS constituent une alternative efficace et solidaire pour l'insertion des publics fragiles par leur approche des valeurs d'une société inclusive. Elles donnent un sens au travail avec ses valeurs d'utilité sociale. C'est pour cela que les acteurs de l'ESS représentent des acteurs essentiels dans le cadre du pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 par lequel la Région des Pays de la Loire, avec l'appui financier de l'État (300 M€), va renforcer l'offre de formation et d'accompagnement pour les demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés et les jeunes éloignés du marché du travail. Les acteurs de l'ESS seront également mobilisés dans le cadre de la stratégie de pré-*

vention et de lutte contre la pauvreté afin de développer des initiatives en direction des populations les plus vulnérables et plus particulièrement les familles, les enfants et les jeunes.

Un développement à renforcer

« Le contexte montre que nous avons trouvé ensemble les conditions favorables pour agir sur le décroisement et le développement de l'ESS. La répartition récente des compétences des collectivités a certes changé la donne, mais celles-ci demeurent toutes concernées par le développement de l'ESS. Et il faut faire croître avec les élus locaux la place de cette économie de proximité. L'organisation de cette 2^{ème} conférence régionale dans le Maine-et-Loire a d'ailleurs une portée symbolique puisque c'est le 1^{er} département des Pays de la Loire dans lequel l'ESS représente plus de 15% des emplois. Pour poursuivre les travaux engagés avec les collectivités et les EPCI, des réunions départementalisées vont être organisées dans les semaines à venir. Concernant l'innovation sociale, complémentairement à la démarche French Impact lancée par l'Etat, la Région s'engage aux côtés des réseaux locaux de l'ESS dans la construction d'un écosystème favorable à l'émergence de projets dont un travail de sensibilisation ciblée vers tous les acteurs de l'innovation. **Il nous faut poursuivre le travail engagé à tous les niveaux pour franchir une nouvelle étape : la reconnaissance de l'ESS dans l'ensemble du monde économique et son développement au service de tous les citoyens.** » Conclut Paul Jeanneteau, vice-président de la Région des Pays de la Loire en charge du développement économique.

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN PAYS DE LA LOIRE

ÉDITION
2018



DES VALEURS & DES PRINCIPES

Les structures de l'ESS ont pour points communs :



Une finalité d'intérêt général ou collectif : création d'emplois durables, lutte contre l'exclusion, impact environnemental positif...



Une gouvernance démocratique : 1 personne = 1 voix.



Une lucrativité limitée : affectation des excédents réalisés au maintien ou au développement du projet, répartition équitable des bénéfices, encadrement des échelles de salaires.



Une approche territoriale pour répondre à des besoins identifiés sur le terrain.

DES ENTREPRISES QUI CONCILIENT PERFORMANCE ÉCONOMIQUE & UTILITÉ SOCIALE

- Associations, Coopératives, Mutuelles, Fondations, Sociétés commerciales de l'ESS
- Présentes dans tous les secteurs d'activité
- Bénéficiant du cadre législatif de la Loi Cadre ESS du 31 juillet 2014

**2^e région
française**

en termes d'emplois
ESS dans l'emploi
total : 13,1 %

1 département

dans lequel l'ESS
représente plus de
15 % des emplois :
le Maine-et-Loire

**80 % des
communes**

comptent au moins
un établissement
employeur de l'ESS
(58 % au national)

L'EMPLOI ESS EN CHIFFRES



**15 419
ÉTABLISSEMENTS**

• Soit **12,7 %**
des établissements
privés et publics.



**165 413
SALARIÉ.E.S**

• Soit **13,1 %** de l'emploi
privé et public et **16,6 %**
de l'emploi privé.
• Soit **10,7** salarié.e.s
en moyenne
par établissement.



143 164 ETP*

• Soit **1,16** salarié.e
pour 1 ETP.
• Soit **9,3** ETP en moyenne
par établissement.

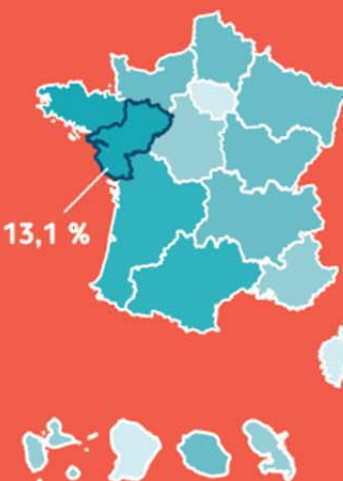
*Équivalent Temps Plein



**4 276 126 006 €
DE MASSE SALARIALE BRUTE**

• Soit, en moyenne, **25 851 €** de masse salariale brute annuelle par
salarié.e (soit 2 154 € bruts mensuels) et **29 869 €** de masse salariale
brute annuelle par ETP (soit 2 489 € bruts mensuels).

Part de l'ESS dans l'emploi global



Document de sensibilisation réalisé par :

www.cress-pdl.org



cress

Chambre Régionale
de l'Économie Sociale et
Solidaire des Pays de la Loire

L'économie sociale et solidaire ?

ENTRE 2011 ET 2015

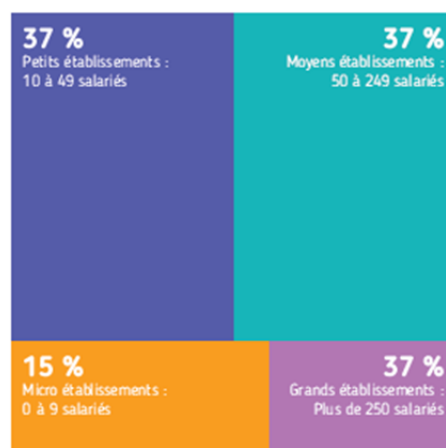
+ 4 299
SALARIÉ.E.S ESS
EN PAYS DE LA LOIRE,
soit **+ 0,66 %** en moyenne par an.
+ 0,34 % en moyenne par an
au niveau national.
+ 0,51 % en moyenne par an
dans le privé hors ESS
en Pays de la Loire.



- 30 ÉTABLISSEMENTS
EMPLOYEURS ESS
EN PAYS DE LA LOIRE,
soit **- 0,05 %** en moyenne par an.
- 0,05 % en moyenne par an
dans l'ESS au niveau national.
- 0,48 % en moyenne par an
dans le privé hors ESS en Pays
de la Loire.



Répartition des emplois selon la taille des établissements :



En Pays de la Loire, l'ESS représente :



66 % des emplois du secteur des **sports et loisirs**



64 % des emplois du secteur de **l'action sociale**



37 % des emplois du secteur des **activités financières et d'assurance**



36 % des emplois du secteur de **l'enseignement**



34 % des emplois du secteur des **arts et spectacles**

Mais aussi :

Agriculture (coopératives agricoles, produits bio ...), **BTP** (coopératives du bâtiment, éco-construction...), **Commerce** (commerce équitable, épiceries solidaires, ...), **Education populaire**, **Environnement** (énergies renouvelables, éco-habitat, valorisation des déchets...), **Finance solidaire**, **Santé** (mutuelles de santé et prévoyance...), **Services à la personne** (personnes âgées, petite enfance...), **Tourisme associatif / tourisme social**...

Sources : Observatoire de l'ESS - CRESS des Pays de la Loire, d'après INSEE, CLAP 2011, 2014 et 2015.

Pour en savoir plus :

Site du Conseil régional : www.economiesocialesolidaire.paysdelaloire.fr

Site de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire : www.cress-pdl.org

STRATÉGIE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN PAYS DE LA LOIRE

Consolider et déployer l'économie sociale et solidaire
au profit des territoires ligériens

3 GRANDS ENJEUX POUR 15 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

1. Intégrer les acteurs de l'ESS dans le développement économique territorial

- Améliorer l'accessibilité des entreprises de l'ESS aux dispositifs d'accompagnement et de financement de droit commun
- Favoriser le développement et la lisibilité de politiques locales en faveur de l'ESS
- Faire prendre en compte les capacités d'innovation des entreprises de l'ESS par les acteurs de l'innovation et du développement économique
- Qualifier l'utilité sociale et territoriale des entreprises de l'ESS et la promouvoir

2. Accompagner le développement des entreprises de l'ESS

- Consolider les solutions d'accompagnement et de financement des entreprises de l'ESS
- Valoriser et poursuivre les dispositifs de formation des bénévoles
- Promouvoir et développer les offres de biens et services des entreprises de l'ESS
- Accompagner la fonction employeur (dont la formation des dirigeants et salariés, la mise en œuvre de la responsabilité sociétale des entreprises et du dialogue social)
- Faciliter la rencontre entre l'offre et la demande d'emplois dans l'ESS, notamment par des emplois de qualité
- Renforcer la détection et l'accompagnement des entreprises en difficulté
- Favoriser l'action structurante des organisations professionnelles et des réseaux de l'ESS

3. Faire connaître et valoriser l'ESS

- Valoriser le bénévolat auprès des jeunes et des futurs retraités
- Développer la représentativité de l'ESS dans les instances publiques
- Sensibiliser et former les acteurs publics, les acteurs économiques, les jeunes et le grand public à l'ESS
- Développer les actions de communication

POUR PLUS D'INFORMATION

www.economiesocialesolidaire.paysdelaloire.fr
www.cress-pdl.org
www.esspace.fr

Le soutien à l'économie sociale et solidaire en Pays de la Loire

A. Le soutien de la Région des Pays de la Loire

La Région soutient l'ESS dans le cadre de nombreuses politiques : développement économique, agriculture, culture et sport, transition écologique, aménagement du territoire, vie associative. Par conséquent, l'ESS est concernée par de nombreuses stratégies et schémas régionaux, en premier lieu dans la SRESS, mais également par exemple dans le SRDEII, le SRADET, le SREFOP. Un recensement en transversal de l'action régionale en faveur de l'ESS est en cours pour l'évaluer et vérifier la cohérence d'ensemble des orientations.

- **Un soutien fort à la CRESS** dans son rôle de représentativité de l'ESS au niveau régional et national, mais surtout pour la concrétisation d'outils d'information et d'accompagnement des entreprises de l'ESS dont en premier lieu le portail ESSOR, via les réseaux locaux de l'ESS (Les Ecosolies, l'IRESA, l'APES 53, le Club de l'ESS en Sarthe, Label ESS 85) et l'ensemble de ses adhérents historiques (Mouvement associatif, Les Cigales, les syndicats employeurs de l'ESS, ...)
- **Une volonté réaffirmée d'inciter les entreprises de l'ESS à s'engager dans le contrat de croissance** et donc de leur ouvrir la boîte à outils de développement économique régionale
- **Un soutien à la construction d'un écosystème favorable à l'émergence et au développement de projets d'innovation sociale** cadré par un plan d'actions concrètes : partage d'une définition de l'innovation sociale, la sensibilisation des acteurs de l'innovation, améliorer l'accès aux financements de l'innovation et la communication autour de l'innovation sociale. En cohérence avec la démarche French Impact lancée par l'Etat, la Région apporte son soutien aux trois réseaux locaux de l'ESS qui ont répondu à l'appel à projet national.
- **Une communication accrue sur l'ESS**, notamment en direction des collectivités et des EPCI.

B. Le soutien de l'Etat

L'ESS relève du ministère de la transition écologique et solidaire. Le haut-commissaire à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale, Christophe Itier, dans le cadre de sa compétence interministérielle est chargé d'impulser et de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) et de l'innovation sociale. Le haut-commissariat à l'ESS travaille avec des correspondants régionaux pour l'économie sociale et solidaire. Ils ont pour missions de décliner, animer et coordonner au niveau régional l'action interministérielle et transversale de l'Etat relative à l'ESS. En Pays de la Loire, il s'agit de madame Anne-Lise Marciaud basée à la DIRECCTE.

Le Pacte de croissance de l'ESS

Christophe Itier a annoncé ce jour le lancement du Pacte de Croissance de l'ESS au ministère de la transition écologique et solidaire, en présence du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie Monsieur François de Rugy.

Ce Pacte se structure en trois axes :

- Libérer l'énergie des entreprises de l'ESS,
- Placer l'ESS et l'innovation sociale au coeur de l'agenda européen et international
- Renforcer l'influence et le pouvoir d'agir de l'ESS.

French impact

En janvier 2018, le Gouvernement a également lancé une initiative gouvernementale portée par le ministère de la transition écologique et solidaire appelé «**French impact**». Elle vise à permettre aux initiatives locales qui ont un impact social positif et qui répondent à nos défis sociétaux de devenir des solutions nationales.

Le French Impact porte 3 grands chantiers :

- **Pionniers French Impact** qui a pour mission de libérer et soutenir l'innovation sociale et la remettre au cœur de nos réponses aux défis sociétaux. Il y a eu 22 Lauréats à l'appel à projets « Pionniers French Impact » dont un projet ligérien : Toit à moi – Loger et réinsérer des sans-abri grâce au don.

- **Lancement de l'Appel aux Territoires French Impact** : Il s'agit de créer un effet de levier pour accompagner des projets d'innovation sociale, capitaliser sur un écosystème d'accompagnateurs des territoires et promouvoir l'évaluation de l'impact par la labellisation de territoires et d'écosystèmes locaux d'innovation sociale.

L'appel à manifestation d'intérêt « Territoires French Impact » lancé le 3 juillet dernier a vu sa première phase de candidature se clôturer le lundi 22 octobre et les premiers territoires labellisés seront connus en fin d'année. 44 dossiers (correspondant à plus de 50 territoires différents) ont été déposés sur toute la France, sur des périmètres territoriaux très variés : de la communauté de commune à une région – et des territoires aussi bien ruraux qu'urbain.

Pour les Pays de la Loire les réseaux ESS du Maine et Loire, Sarthe et Loire Atlantique se sont portés candidats.

-Lancement d'un premier fonds d'amorçage

Dans le cadre du soutien aux associations, plusieurs mesures gouvernementales ont été prises :

- Augmentation des crédits en faveur du secteur associatif de 10%, soit 67,6M€ en 2018.
- Augmentation des crédits sur les services civiques de 16%, soit 150 000 services civiques financés en 2018.
- Maintien de 200 000 contrats aidés concentrés sur les besoins prioritaires : l'urgence sociale et sanitaire, l'accompagnement du handicap en milieu scolaire, les communes rurales et les territoires d'outre-mer.
- Maintien du Crédit d'Impôt sur la Taxe sur les Salaires (CITS) en 2018 et 2019
- Transformation du CITS en dispositif pérenne de réduction des cotisations patronales à partir de 2019.
- Mobilisation de la réserve parlementaire à hauteur de 25M€ supplémentaires affectés prioritairement au fonds de développement de la vie associative.

En Pays de la Loire, l'Etat soutient l'ESS à hauteur de 100 M€ par an

- **le soutien au champ de l'insertion par l'activité économique (IAE)**, via les aides au poste auprès des structures de l'IAE (46 M€ pour 2017 en Pays de la Loire)

- **le soutien à l'insertion des personnes en situation de handicap** via le soutien aux entreprises adaptées (44,4 M€ en 2017)

- le fonds mutualisé de revitalisation régionale pour la création d'entreprises et le développement de l'ESS (FM2R)

La DIRECCTE des Pays de la Loire a mis en place en juin 2015 un fonds régional mutualisé de revitalisation qui pourra être abondé par les entreprises assujetties à l'obligation de revitalisation. Cette contribution se fera en complément ou en parallèle du fonds mutualisé départemental (un par département en Pays de la Loire) . Ce fonds est dédié au soutien de l'emploi par :

- La création d'entreprises
- Le développement de l'Economie Sociale et Solidaire

- Le dispositif d'accompagnement des structures de l'ESS rencontrant des difficultés (DASESS)

Accompagnement des dirigeants au redressement économique et financier à court ou moyen terme. Ce dispositif est cofinancé par l'Etat à hauteur de 117 000 euros pour 2018.

- **L'Agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » dit « agrément ESUS »** s'inscrit dans le cadre de la loi relative à l'Economie sociale et solidaire de 2014 ayant pour objectif de créer un écosystème favorable au développement des entreprises solidaires. L'agrément ESUS est une « porte d'entrée » pour les entreprises ESS recherchant un accès au financement à partir de la collecte d'épargne solidaire à l'instar notamment des encours collectés par l'épargne salariale. Il permet également aux investisseurs d'une entreprise solidaire d'utilité sociale d'accéder au volet solidaire des dispositifs de réduction d'impôt dédiés au financement de certaines catégories de PME, comme le dispositif dit « Madelin » ou IR - PME. Il s'agit d'un mécanisme permettant de profiter d'une réduction d'impôt sur le revenu en cas d'investissement dans le capital d'une PME. En 2018, ce dispositif est revalorisé. La réduction d'impôt passe de 18% à 25% des sommes engagés. Les dossiers d'agréments sont instruits par les unités départementales de la DIRECCTE.

- Le dispositif local d'accompagnement (DLA)

Le DLA est un service d'intérêt économique général créé par l'Etat et la Caisse des dépôts et consignations qui permet aux employeurs de l'ESS de bénéficier d'accompagnement dans leurs démarches liées à l'emploi. En Pays de la Loire et pour les conventions 2017/2019, l'Etat finance le DLA à hauteur de 39% et 1M € sur 3 ans.

La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire des Pays de la Loire

Constituée en association loi 1901, la Chambre régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) des Pays de la Loire assure, sur le territoire ligérien la représentation, la promotion et le développement de l'Économie Sociale et Solidaire.

La CRESS des Pays de la Loire fédère les entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire qui en sont adhérentes : associations, coopératives, mutuelles, sociétés commerciales d'utilité sociale, groupements de syndicats d'employeurs de l'ESS, réseaux et plateformes d'acteurs locaux.

Les entreprises adhérentes de la CRESS des Pays de la Loire respectent les principes de l'Économie Sociale et Solidaire, tels qu'ils sont définis dans la loi du 31 juillet 2014, en termes de :

- But poursuivi autre que le seul partage des bénéfices,
- Gouvernance démocratique,
- Gestion (réserves obligatoires, impartageabilité des réserves...).

La bonne réalisation de ces missions est soumise à une convention d'agrément entre la CRESS, le représentant de l'État dans la région et le Président du Conseil régional.

La CRESS des Pays de la Loire jouit de plein droit de la capacité juridique des associations reconnues d'utilité publique.

